



Préavis No 10/22 : rapport sur les comptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Conformément à l'article 39 du règlement du Conseil communal, la commission des finances a procédé à la vérification des comptes pour l'exercice 2021.

1. METHODE DE TRAVAIL

La commission des finances (Cofin) s'est réunie deux fois au centre communal pour procéder à l'analyse des pièces comptables relatives aux comptes de l'exercice 2021, sur la base des documents suivants :

- Le rapport des comptes 2021 (préavis No 10/22)
- Les annexes au rapport : Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2021.
- Le rapport du réviseur A&A Fiduciaire Nyon SA.
- L'ensemble des factures, pièces comptables et différents livres comptables de la commune.
- Les dossiers relatifs aux préavis en cours et aux préavis bouclés.

La Cofin remercie Mme Pini, responsable des finances, qui lui a présenté les principaux éléments du préavis. Vu la stabilité de la part du budget dévolue au ménage communal et l'absence d'éléments problématiques, la commission n'a pas souhaité auditionner les autres municipaux.

Au vu de la quantité importante des écritures, la vérification des comptes a fait l'objet de sondages des pièces comptables et des livres mis à disposition, ainsi que d'analyses détaillées de certains montants présentés. La commission s'est efforcée de couvrir les différents dicastères afin d'avoir une vue d'ensemble et a examiné les préavis en cours et bouclés en 2021.

L'examen des pièces n'a pas soulevé de questions de suivi de la part de la commission.

La commission constate que la comptabilité et les comptes sont tenus de manière conforme, claire et détaillée, que les pièces justificatives sont présentes et que les dépenses associées aux deux préavis bouclés correspondent aux montants annoncés. Elle relève ici l'excellent travail du boursier, M. Philippe Equey et l'en remercie.

2. ANALYSE

2.1 Revenus

Les revenus courants se montent à Frs. 24'390'077 (Frs. 22'727'996 en 2020), et sont supérieurs de Frs. 3'579'177 aux montants du budget.

			2021C	2021B	écart C/B
Revenus					
revenus totaux/bruts	CPN 4		25.652.590	21.928.250	3.724.340
prélèvement fonds de réserve	CPN 48		0	0	0
Revenus avant imputations			25.652.590	21.928.250	3.724.340
imputations internes	CPN 39		-1.262.513	-1.117.350	-145.163
revenus courants			24.390.077	20.810.900	3.579.177

Ainsi que l'indique la Municipalité dans le préavis, les revenus d'impôts des personnes physiques ne sont qu'en légère baisse par rapport à 2020 malgré une forte diminution (environ 30%) des rattrapages d'impôts des années précédentes : Frs. 2'315'681 en 2021 contre Frs. 3'137'320 en 2020.

Le principal facteur contributeur aux résultats excédentaires est à mettre au compte des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et les donations ainsi que de l'impôt sur les gains immobiliers, tous de nature conjoncturelle, aléatoire et imprévisible. Ensemble, ceux-ci se montent à Frs. 3'286'153 (Frs. 650'000 au budget, Frs. 1'341'966 en 2020).

2.2 Charges

Les charges courantes se montent à CHF22'531'831.- (CHF 23'005'296.- en 2020), supérieures de Frs. 268'675.- au budget.

			2021C	2021B	écart C/B
Charges					
charges totales/brutes	CPN 3		-24.798.774	-24.028.065	-770.709
attributions fonds de réserve	CPN 38		353.032	110.200	242.832
amortissements suppl.			651.398	9	651.389
charges avant imputations			-23.794.344	-23.917.856	123.512
imputations internes			1.262.513	1.117.350	145.163
charges courantes			-22.531.831	-22.800.506	268.675

Sans surprise, l'essentiel des charges (Frs. 18'657'886) est dévolu à la participation à la cohésion sociale, la contribution au fonds de péréquation et aux associations intercommunales. Même si les charges liées à la cohésion sociale et la péréquation (Frs. 15'193'073) demeurent extraordinairement élevées (75% des revenus nets d'impôts, ou 67% des charges courantes en 2021), on peut néanmoins constater une stabilisation du montant en francs de cette contribution entre 2021 et 2020 (Frs.

15'485'568.-) et ainsi une baisse en pourcentage des revenus nets d'impôts (79.8% en 2020).

La Municipalité a choisi d'effectuer des amortissements extraordinaires pour un montant de Frs. 651'398 et a remboursé une dette à échéance pour un montant de Frs. 1'500'000.

2.3 Résultats

La lecture des comptes 2021 fait ressortir un **excédent de revenus de Frs. 853'816** pour un excédent de charges attendu au budget de Frs. 1'898'615 soit un écart de Frs. 3'847'862.

Cet excédent de revenus résulte d'une légère baisse des revenus d'impôts des personnes physiques, ainsi que d'une baisse importante des rattrapages d'impôts compensée par une hausse très importante des revenus d'impôts conjoncturels et aléatoires. A noter que ces derniers ne sont pris en compte qu'à 50% dans le calcul des charges péréquatives contribuant ainsi, de manière importante, à l'amélioration de la situation.

2.4 Bilan

Au 31.12.2021, la dette de la commune se montait à Frs. 2'500'000 (Frs. 4'000'000 en 2020), ce qui correspond à Frs. 1'053 par habitant (Frs. 1'702 en 2020). Selon la notation du futur modèle comptable harmonisé (MCH2, Indicateur I15) : « Engagements nets faibles ».

Les liquidités sont de Frs. 590'646 (Frs. 948'676 en 2020).

2.5 Analyse

La Cofin ne peut que se réjouir des résultats très positif pour 2021, même si elle rejoint l'analyse de la Municipalité sur leur nature conjoncturelle et imprévisible. En ce qui concerne les charges, l'absence de progression du montant ponctionné par le canton au profit de la facture sociale est à noter. Comme le relève la Municipalité dans le préavis, les raisons sont obscures, une hypothèse plausible étant un effet de la première contribution du canton au titre de l'accord avec l'UCV.

La commission constate que les charges du ménage communal ont dépassé de 2.64% le montant au budget 2021 (Frs. 3'553'683 pour 2021, contre Frs. 3'243'106 en 2020). Si l'on rapporte cette hausse à l'augmentation de la population, le ratio dépenses courantes / habitant est en diminution.

La commission estime que le ménage communal est bien géré par la Municipalité.

La diminution de la dette, ainsi que les amortissements extraordinaires, rendus possibles par l'excédent de revenus, permettront de diminuer les charges futures et de positionner la commune favorablement lorsqu'il s'agira de lever des capitaux pour financer les investissements au plan.

Conséquence directe de ces résultats, la marge d'autofinancement passe de Frs. 182'520 en 2020 à Frs. 2'104'883 en 2021.

Finalement, la commission salue l'inclusion dans le préavis de nombreux tableaux et graphiques, et surtout des indicateurs financiers issus des recommandations de l'IDHEAP et de l'UCV. En effet, ces indicateurs et leur évolution sont souvent plus pertinents que les chiffres bruts pour évaluer la santé financière d'une commune.

3. OBSERVATIONS ET VŒUX

Les observations et vœux pour lesquels la commission a obtenu satisfaction ne sont pas repris.
La commission a obtenu satisfaction pour les deux vœux relevés dans le rapport sur les comptes 2020 No 45/22, soit l'inclusion d'indicateurs dans le préavis (O-03/2017F) et le regroupement des écritures concernant les préavis bouclés (V-01/2020F).

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous recommande d'adopter le préavis sur les comptes 2021 numéro 10/22 :

- 1) d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2021, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2021 ;
- 3) de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2021

Pour la commission des finances :

Sonia Weil



Marc-Henri Barrail



Jean-Daniel Aubry



Thomas Dislich

Lars Kermode (rapporteur)



Ainsi fait à Crans le 15 juin 2022



